

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIPPANT MU

Version:5

Date de révision: 6/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

- | | |
|---|---|
| 1. 1. Identificateur de produit: | DEGRIPPANT MU |
| 1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: | Dégrippant |
| 1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: | SELD
6 rue Jules Guesde – ZI du Pontet
F-69360 Saint Symphorien d'Ozon
France
Tél: +33 (0)4 37 25 16 16
Télécopie: +33 (0)4 78 21 80 70
Courriel: contact@mecatech-performances.com |
| 1. 4. N° code du produit: | 407012 |
| 1. 5. Numéro d'appel d'urgence: | FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59 |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- | | |
|---|--|
| 2. 1. Classification de la substance ou du mélange: | * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 * |
| 2. 2. N° CE | Non applicable. |
| 2. 3. Éléments d'étiquetage (R - S): | |
| 2. 3. 1. Symbole(s): | Aucun selon le règlement et directive (CE) n° 1907/2006 - 1999/45 avec leurs modifications et adaptations. |
| 2. 3. 2. Phrase(s) R: | 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |
| 2. 3. 3. Phrase(s) S: | 2 Conserver hors de la portée des enfants.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs / aérosols.
24 Éviter le contact avec la peau.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| 2. 4. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH): | |
| |  |
| | Attention |
| 2. 4. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: | . |
| 2. 4. 2. Mention de danger: | H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée. |
| 2. 4. 3. Prévention: | P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251 Ne pas perforer, ni bruler, même après usage.
P264 Se laver ????? soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. |
| 2. 4. 4. Intervention: | P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation. |
| 2. 4. 5. Stockage: | P410 Protéger du rayonnement solaire.
P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIPPANT MU

Version:5

Date de révision:6/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- | | |
|---------------------------|--|
| 2. 5. Dangers principaux: | Boitier aérosol sous pression |
| 2. 6. Autres dangers: | Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. |

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

- Dioxyde de carbone
 - N° CE: 204-696-9 - N° CAS: 124-38-9
 - Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5
 - SGH :
 - * SGH04 - Bouteille à gaz - Attention - Gaz comprimés - Gaz ss pr. - H280
 - VME ppm = 5000 - VME mg/m³ = 9000 - VLE ppm = 30000 - VLE mg/m³ = 54000
- HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES
 - N° CE: 918-481-9
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457273-39xxx
 - Conc. (% pds) : 70 < C ≤ 80
 - R-S :
 - Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 65-66
 - SGH :
 - * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304
 - Divers :
 - DL50 / Cutanée / Rat = ⇒2000 mg/kg
 - DL50 / Orale / Rat = ⇒5000 mg/kg
 - CL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = ⇒1000 mg/l
 - CE50 / 48h / Daphnia magna = ⇒1000 mg/l
 - CEr50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = ≤1000 mg/l
 - Phrase(s) complémentaire(s)
 - EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Dérivés d'alkyldiamines
 - N° CE: 254-754-2 - N° CAS: 40027-38-1
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119974119-29-0000
 - Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1
 - R-S :
 - Phrase(s) R: 36/38-48/22-50/53
 - SGH :
 - * SGH08 - Danger pour la santé - Attention - STOT rép. 2 - H373 * SGH07 - Point d'exclamation - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
 - * SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. aiguë 1 - H400 - Tox. aq. chron. 2 - H411
 - Divers :
 - DSEO-R(NOELR) / 24h / Rat = 1 mg/kg
 - DL50 / Ingestion / Rat = >2000 mg/kg
 - DL50 / Cutanée / Rat = >2000 mg/kg

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- | | |
|-----------------------------|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Les symptômes sont décrits à la rubrique 11. |
|-----------------------------|---|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIPPANT MU

Version:5

Date de révision: 6/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

4. 1. 2. Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
4. 2. 1. Inhalation:	En cas d'inhalation massive de vapeurs / fumées, peut provoquer des nausées, une irritation des voies respiratoires
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et finalement une perforation intestinale., vomissements
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre, eau pulvérisée. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Faire attention aux risques d'explosion.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhalier les vapeurs et/ou particules.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIPPANT MU

Version:5

Date de révision: 6/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Observer les réglementations de la protection du travail.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. A manipuler dans des locaux bien ventilés. Eviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistolage.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage:

Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
Conserver à des températures comprises entre 5°C et 50°C

7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune raisonnablement prévisible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

• Dioxyde de carbone : VME ppm = 5000 - VME mg/m³ = 9000 - VLE ppm = 30000 - VLE mg/m³ = 54000

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

8. 2. 2. Protection des mains:

Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux:

S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.

8. 2. 5. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:

aérosol: fluide huileux + gaz propulseurs ininflammable

9. 1. 2. Couleur:

ambre

9. 1. 3. Odeur:

Légère odeur de Pin

9. 1. 4. PH:

7

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIPPANT MU

Version:5

Date de révision: 6/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

9. 1. 6. Point d'éclair:	> 61°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1):	0.810 g/cm³
9. 1. 9. Viscosité:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	non miscible
9. 2. 2. Liposolubilité:	complètement miscible
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Aucune sous utilisation normale.
10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Non attendu
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter les températures supérieures à 50°C L'échauffement cause une élévation de pression avec des risques d'explosion.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone...

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Hdrocarbures, C10-C13, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (EC 918-481-9) : OCDE ligne directrice 403
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Hdrocarbures, C10-C13, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (EC 918-481-9) : DL50/cutanée/lapin = > 2000 mg/kg OCDE ligne directrice 402
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
11. 2. 4. Ingestion:	Hdrocarbures, C10-C13, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (EC 918-481-9) : DL50/orale/rat = > 5000 mg/kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Cette préparation contient une substance UVCB. Les tests standards ne sont pas appropriés pour ce paramètre.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Cette préparation contient une substance UVCB. Les tests standards ne sont pas appropriés pour ce paramètre.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIPPANT MU

Version:5

Date de révision: 6/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- | | |
|------------------------------------|--|
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Pas d'effets néfastes attendus. |
| 12. 7. Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU: | 1950 |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 2 |
| 14. 3. 2. Etiquettes ADR/RID: | 2.2 |
| 14. 3. 3. Code de classification et dispositions spéciales: | 5A |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | produits non dangereux |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|---|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Étiquetage aérosol selon la directive 2008/47/CE de la commission du 8 avril 2008
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Données non disponibles. |
| 15. 3. Avis ou remarques importantes: | Ne pas percer ou brûler même après usage. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Contient +/- % en masse de composants inflammables. |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|---|
| 16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée. |
|---|---|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIPPANT MU

Version:5

Date de révision:6/07/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 2. Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
16. 3. Restrictions:	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
16. 4. Historique:	
16. 4. 1. Date de la première édition:	25/04/2005
16. 4. 2. Date de la révision précédente:	11/10/2012
16. 4. 3. Date de révision:	6/07/2015
16. 4. 4. Version:	5
16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°:	CLP
16. 5. Réalisé par:	SELD